



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 061
Séance du 4 juillet 2025

**Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER CORNELIA –
programmation 2025 – laboratoires CRIL et LGI2A**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 20 juin 2025.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER CORNELIA – programmation 2025 – laboratoires CRIL et LGI2A, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Demande de subvention et autorisation de conventionnement dans le cadre du CPER 2021-2027
Projet « CorneliA » - Programmation 2025

Intitulé du projet : CorneliA – Co-Construction Responsable et durable d’une intelligence artificielle

Descriptif : L’émergence et le développement spectaculaire de l’IA et des technologies associées posent de nombreux défis et opportunités pour la recherche mais aussi pour l’économie, l’emploi et plus généralement la société. Des études récentes montrent le défi en termes de soutenabilité posé par l’évolution du numérique et en particulier par l’IA. Il faut donc que ces technologies liées à l’IA deviennent acceptables et utiles pour la société (IA responsable) et soutenables en termes de ressource et d’usage (IA durable).

Face à de vraies attentes sociétales et l’urgence à agir, des laboratoires et des équipes de recherche sur le territoire des Hauts-de-France, reconnus au plus haut niveau international sur ces sujets, se sont regroupés au sein de l’alliance humAIIn. Pour faire monter en puissance cette dynamique, le projet interdisciplinaire CorneliA est bâti avec ces acteurs dans le maillage du réseau national IA. Il répond au défi d’une IA responsable et durable par des processus de co-construction impliquant la recherche, le tissu socio-économique, les acteurs institutionnels et les citoyens, en favorisant une utilisation éthique et une appropriation sereine. Il associe des équipements innovant et fédérateurs à une recherche d’excellence en Intelligence Artificielle autour de la construction d’une chaîne de valeur et de maturation des technologies, pour répondre concrètement à la volonté d’innovation et de valorisation.

Coordinateur : INRIA Lille

Partenaires : Université de Lille, CNRS, IMT, Université d’Artois

Demande d’aide pour l’Université d’Artois : 200 000 €

Coût total du projet pour l’Université d’Artois : 254 022 €

Bénéficiaire : Université d’Artois – Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL)

Responsable scientifique pour l’Artois : Christophe LECOUTRE (CRIL)

Financements (en €)	Fonds propres	Région	Etat	Coût total
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Equipement	0 €	0 €	0 €	0 €
Personnel	54 022 €	200 000 €	0 €	254 022 €
Total	54 022 €	200 000 €	0 €	254 022 €

Fonctionnement :	0 €
Equipement :	0 €
Personnel : Valorisation de 3 personnels permanents (1 PU à 5 % du temps de travail sur 12 mois, 1 MCF à 7,5 % du temps de travail sur 18 mois et 1 CPJ à 7,5 % du temps de travail sur 18 mois) Valorisation de 3 personnels non permanents (3 ATER à 50 % du temps de travail sur 6 mois) Recrutement . d’1 IGR de 12 mois . et 2 post-doc de 18 mois	54 022 € 50 000 € 150 000 €